



Qu'est ce que le proces verbal?

Par **caro22**, le **13/02/2009** à **18:05**

Bonjour a tous et a toutes,

Voila mon histoire: J'ai 21ans et Il y a 9 mois, j'ai commis un délit appeler vol a l'etallage.(des bijoux de pacotilles pour 55euros)

La police ma fait signer un proces verbal comme quoi je reconnaissai les faits. Ma question est de savoir a quoi va servir ce PV apres qu'il ai été signer? Est ce que je risque d'etre fiché a la police?

Cela fait 9 mois et je n'ai eu aucune nouvelles depuis ce jour.

Et si la personne avait porter plainte, est ce que je le saurais?

Vos reponses m'aideraient tres fort car depuis 9 mois je vais tres mal, jeme pose pleins de questions. Une chose est certaine: je ne recommencerais plus jamais, une fois mais plus jms.
Caro22

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **16:51**

Bonjour,

Le procès-verbal est un acte officiel qui prouve que vous reconnaissez les faits qui vous sont reprochés et qui sont relatés.

Effectivement, il ne faut pas recommencer car vous êtes fiché à la Police.

Comme le vol est de peu d'importance, il n'y aura pas forcément de poursuites et si oui, ce serait devant le Tribunal de Police. Vous vous excuserez et vous n'aurez que des recommandations de ne pas recommencer.

Ne vous faites pas de souci et, promis, ne recommencez pas.
Cordialement

Par **caro22**, le **15/02/2009 à 16:55**

Encore merci et on est fiché à la police combien de temps? Au stic c'est entre 5 et 40ans mais combien de temps à la police?
Fait-il faire la demande au procureur de la république pour effacer au STIC? Je suis belge aussi, je sais pas si la loi est différente?

Par **Paula**, le **15/02/2009 à 16:57**

Bonjour,

On est fiché un bon moment, mais ne vous faites pas de souci.

Vous direz que vous regrettez. Avez-vous rendu les bijoux ou les avez-vous payés ?
Cordialement

Par **caro22**, le **15/02/2009 à 17:13**

Je les ai rendus mais je n'avais pas de quoi payer donc non j'ai pas payé.
J'ai vraiment honte et je me pose plein de questions depuis 9 mois. Est-ce que je le saurai si la personne avait porté plainte? En cas de vol sur mon lieu de travail est-ce que la police va revoir les fiches? Est-ce qu'ils demandent les cartes d'identités de tout le monde? J'ai peur qu'on m'accuse à tort à cause de ça. Pourtant je promets (je jure également) de ne plus jamais recommencer!
3un bon moment c'est combien de temps?
Un très très grand merci pour votre gentillesse et vos réponses
Caro22

Par **Paula**, le **15/02/2009 à 17:16**

Bonjour,

Pas de panique. Puisque vous avez rendu les bijoux, personne ne portera plainte car le préjudice n'existe pas.

Ils sont gardés à peu près 10 ans.

Tout le monde a fait des erreurs dans sa vie caro 22, ne vous faites pas tout ce stress. Allez une petite séance de méditation et ça va passer.

Les Tribunaux ont d'autres procès à régler. Le vôtre est trop minime.

Surtout, prenez soin de votre moral et de votre santé. Amitiés

Par **caro22**, le **15/02/2009** à **17:21**

ca veut dire quoi que le prejudice n'existe pas?

CA veut dire que c'est comme si je n'avait rien fait?Mais suis je inscrite a la STIC alors?Ficher?

Un enorme merci encore, je vais suivre vos conseils. Heureusement qu'il y a des gents comme vous qui permettent a des personnes de trouver des reponses aux questions auxquels la police ne voudraient meme pas repondre.

Caro 22

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **17:25**

Bonjour,

Vous n'êtes pas inscrite au STIC car ce n'est que pour les gros délits (les vols très importants), les crimes etc... Pas dans votre cas.

Quand je dis qu'il n'y a pas eu de préjudice, c'est que les bijoux ont été remis au vendeur, donc si je peux le dire comme ça "tout va bien".

Juste le procès verbal qui reste dans les archives de la Police.

Allez, pas de souci et bonne continuation Amitiés

Par **frog**, le **15/02/2009** à **17:41**

[citation]Vous n'êtes pas inscrite au STIC car ce n'est que pour les gros délits (les vols très importants), les crimes etc... Pas dans votre cas.

[/citation]

Tous les mis en cause, plaignants et témoins sont inscrits au STIC dans la rubrique correspondante. Ce qui peut éventuellement changer, c'est l'étendue de l'inscription (STIC local ou CHEOPS, national).

D'ailleurs, si la mise en cause n'est pas inscrite au STIC, dans quel autre fichier pourrait-elle l'être ? Le STIC/CHEOPS/Canonge, la police n'a que ça.

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **17:43**

Bonjour,

Oui, Oui, autant pour moi frog.
Amitiés sincères

Par **caro22**, le **15/02/2009** à **18:23**

ca veut dire quoi? Que je suis au Stic?

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009** à **09:33**

Bonjour

Le procès verbal en droit pénal est un acte par lequel une autorité publique habilitée relate les propos rapportés ou les faits constatés.

Le procès verbal est soit souvent soit de droit (PV constatant une infraction routière) considéré par les autorités judiciaires comme preuve jusqu'à preuve du contraire.

L'article 311-13 du code pénal dispose que :

La tentative des délits prévus au présent chapitre est punie des mêmes peines.

La remise du bien dérobé n'implique pas par conséquent l'extinction des poursuites.

Le vol est un délit pouvant être sanctionné par une amende et une peine d'emprisonnement. La personne ne peut se prévaloir de méconnaître que le vol est un délit grave. De ce fait il est important de prendre conscience que l'acte est inadmissible et peut être sévèrement sanctionné par les tribunaux notamment en cas de récidive. Je le fais bien le procureur lol!!

Toutefois au vu de la valeur du bien dérobé, de la remise du bien à son propriétaire et s'il s'agit d'un premier délit le procureur soit classera sans suite soit vous convoquera pour un rappel à la loi ou une composition pénale.

Alors je suis d'accord sur le fait que l'erreur est humaine et aussi que faute avouée faite à moitié pardonnée. Comme le rappelait mon confrère votre cas est dérisoire au vu des dossiers à traiter et par les délégués du procureur et par les tribunaux.

Attention car effectivement vous êtes fiché et par conséquent en cas de récidive les poursuites par le procureur sont assurées.

En résumé " Ce n'est pas bien. Pour cette fois je vais vous laisser rentrer chez vous mais la prochaine fois vous serez puni voir vous irez vous expliquez devant le tribunal"

Restant à votre disposition

Par **caro22**, le **16/02/2009** à **09:44**

Bonjour,

Merci pour m'avoir informé un peu plus sur le sujet!

Je ne recommencerai plus, promis. Ça paraît bête sur le coup (surtout que ça ne me ressemble pas) mais il y a des lourdes conséquences à voler un objet bête.

C'était ma première fois et rien que d'y penser ça me fait mal au ventre. Ça fait 9 mois pourtant que j'y pense et repense sans arrêt.

Croyez-vous que si j'écris au STIC dans 5 ans ils effaceront mon dossier ou alors il faut écrire au Procureur? Avez-vous l'adresse du STIC parce que je ne la trouve nulle part. (S'il y en a une?) ou alors ça s'efface tout seul? Pour un vol à l'étalage c'est 5 ans ou plus?

Après j'arrête avec mes questions parce que ça devient long!

Encore un grand merci à tout le monde pour m'avoir si bien éclairé sur le sujet.

CAro22

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009** à **10:05**

Bonjour

pour savoir si vous avez été effacé au STIC (car vous y êtes inscrite) il vous faudra le demander à la CNIL.

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
8 rue Vivienne CS 30223

75083 PARIS CEDEX 02

Vous serez fiché légalement pendant 5 ans au STIC.

Vous pourrez alors demander en cas de conservation de votre fiche au procureur son effacement.

Il convient toutefois de rappeler que le fichier STIC est un fichier de police. Il est un moyen d'investigation et non de répression. Tout manquement à cette règle peut être dénoncé à la justice administrative qui sera ravie de rappeler les principes de droit en vigueur dans notre République.

Restant à votre disposition.

Par **caro22**, le **16/02/2009** à **10:33**

c'est quoi un moyen d'investigation et non de répression?

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009 à 10:35**

investigation = recherche enquête
repression = interdiction de, obligation de,

Par **caro22**, le **16/02/2009 à 10:47**

Il convient toutefois de rappeler que le fichier STIC est un fichier de police. Il est un moyen d'investigation et non de répression. Tout manquement à cette règle peut être dénoncée à la justice administrative qui sera ravie de rappeler les principes de droit en vigueur dans notre République

Je n'ai pas compris. Excusez moi
CAro22

Par **caro22**, le **17/02/2009 à 10:05**

Bonjour,
Excusez moi mais je n'ai pas compris ce que vous voulez dire.
Caro22

Par **Martine** , le **19/04/2012 à 12:58**

[fluo]BONJOUR[/fluo]
J'ai eu un procès verbal éé je voudrai savoir si joraii rendez vous au tribunal ? :(

Par **boubaba10**, le **25/05/2014 à 11:56**

[fluo]BONJOUR[/fluo]
J'ai jeter une bombe a eau sur quelqu'un j'ai 13 ans j'ai eu un pv et je regrette je veux faire de longues études et avoir un bon métier est-ce que cela me frenera dans ma scolarité ??

Par **Amanda 95**, le **03/07/2018 à 15:08**

Bonjour
Je voudrais poser une question ou raconter un peu mon histoire et j'attends votre réponse
Un jour on est sortie moi mon mari et mon fils pour faire une petite ballade au bord du lac et mon mari a mal garé la voiture et comme si une personne personne un peu féniant j'ai lui

demande de la déplacer il voulait pas alors j'ai lui demander les clé pour la déplacer et effectivement je l'ai déplacer juste au moment où j'ai pris le volant pour la déplacer il y'avait une voiture pour police qui passé alors il nous ont bien regarder après il ont continué leur chemin juste où moment où je l'ai stationné et coupé le moteur on les as vue contourner sa veut dire revenir on arrière et venir demander les papier du véhicule edentite et permis et moi comme par hasard j'avais oublier mon porte monnaie à la maison alors il nous ont donner rendez vous vous pour le comesariat de pôlice après il nous ont coller un procès verbal on me disant que j'avais pas le droit de conduire ici on France avec un permis étranger Et du coup il ont pris que mes onprinte à moi et des photos de moi etm moi le truc si que si je savait que sitait interdit je ne prondrais pas le risque même pas de m'assoire côté conducteur j'ai un bébé de 20mois je ne pence qu'à lui je suis pour le moment maman ou foyer mais vraiment ma vie a bouleversée fraction de second d'une erreur que je n'ai pas eu connaissance parce que si je savais impossible que je comitrais une tel erreur le soucie si que la dame qui m'as accueilli et qui as pris ma déposition et qui nous a fait un procès virbal elle m'a dit que je vous rappellerais pour vous tenir au courant de la suite des événements mais comme j'ai pas reçue d'appel alors j'ai rappeler mais je suis tomber sur personne très méchante qui me dit comment la personne s'apel j'ai lui dit que je ne savait pas elle m'a dit ben je ne peut rien faire la je ne fait que des couchemar dans toute ma vie je ne suis jamais rentré dans un comesarriat de police je suis dégoûter de moi même il m'ont traité comme une personne qui as tué ou je ne s'est pas trop quoi

Je suis au bout de ma vie

Je n'en peut plus toute ma vie j'ete assi nete et assi correcte

Je ne sait plus quoi faire

Et la meilleure si que personne ne me comprend même mon mari il sont faux par ce que il ont pas toucher à lui

Une dernière question sa veut dire que maintenant je suis afficher au niveau des service de police sa veut dire que j'ai un cassier judiciaire ??????

Svp donner moi des reponce